

Enquête Publique Livry sur Seine : Extrait des pages 10 et 11 Avis d'intervenants

Thème n° 7 : L'utilité publique du projet et la procédure d'expropriation (2 intervenants) : Ces terrains ont été réservés par la commune de Livry-sur-Seine depuis plusieurs dizaines d'années..... d'où leur état de friches. A dire d'expert, nous pourrions vendre ces terrains, en l'état, c'est-à-dire non raccordés aux divers réseaux à plus de 200 euros du m². L'offre qui nous a été faite s'élève à 28 euros du m². Trouvez-vous que cette offre est une juste contrepartie du préjudice que constitue cette expropriation ?

D'ailleurs on peut se poser la question de l'utilité publique de ce projet, sachant que près de la moitié des futurs logements ira au secteur privé comme précisé au dossier d'enquête, la municipalité ne prévoyant que 50% de logements sociaux